



LES ATELIERS DU BIEN VIEILLIR

APPEL A CANDIDATURES 2024

GUIDE DU PROMOTEUR DES ATELIERS ATOUT AGE

(Mobilité / Nutrition / Mémoire / Habitat)



**POUR Bien
vieILLIR**



Contexte et objectifs de l'appel à candidature

Bien vieillir est l'un des enjeux importants de nos sociétés contemporaines et constitue une question essentielle pour l'avenir de notre territoire.

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, propose un certain nombre de dispositions pour une meilleure prise en compte des attentes et des besoins des seniors, notamment dans la préservation de la perte d'autonomie.

Cette approche globale se traduit par la mise en œuvre d'un ensemble d'actions visant à anticiper et d'accompagner les effets du vieillissement. Il s'agit d'influencer positivement le quotidien des seniors et de susciter leur participation aux pratiques préventives.

Pour répondre à cet enjeu sociétal, les caisses de retraites se sont organisées en interrégime afin de poursuivre deux objectifs :

- développer des actions de prévention en individuel et en collectif en direction des publics ciblés, afin de prévenir la perte d'autonomie et de maintenir le lien social,
- développer l'information et le conseil sur le « Bien vieillir » devant permettre au plus grand nombre de personnes de bénéficier de la meilleure qualité de vie possible au cours de son vieillissement et d'anticiper la perte d'autonomie .

A la réunion, cette dynamique interrégime s'est concrétisée par la création du Groupement d'Intérêt Economique « Vieillessement Actif » (GIE VA) en 2014. Le GIE VA est composé à ce jour de la CGSS (caisses de retraite du Régime général et du Régime agricole), et de la caisse de retraite complémentaire AGIRC ARRCO, représentée à la Réunion par la CRR (Caisse de Retraite Réunionnaise) du groupe CRC.

Pour lutter contre la perte d'autonomie et la dépendance de nos seniors, le GIE VA a créé le programme de prévention ATOUT AGE. Ce programme créé localement et parfaitement adapté à la culture réunionnaise, est constitué de modules de prévention sur le thème de la Mobilité, de la Nutrition, de l'Habitat et de la Mémoire.

La démarche Atout Age a ainsi consistée à :

- Concevoir / adapter des modules de prévention normalisés portant sur les thématiques de la Mémoire, Mobilité, Nutrition & Habitat avec le concours d'experts et de professionnels du secteur
- Déployer des formations à l'animation des modules Atout Age, afin de diffuser massivement des messages et bonnes pratiques de prévention validés.

Le présent appel à candidatures a pour objet de sélectionner les structures en capacité de :

- *mettre à disposition du personnel compétent (en place ou à recruter) pour se former à l'animation des ateliers de prévention ATOUT AGE*
- *déployer ces ateliers auprès du public cible, moyennant rémunération, et selon une répartition géographique prenant en compte la fragilité des territoires.*

Le déploiement des ateliers du GIE VA bénéficie du co-financement de la Conférence des financeurs de la Réunion, de l'AGIRC ARRCO (groupe CRC), de l'ARS OI, de la CNRACL et de l'IRCANTEC, en complément des fonds de l'Assurance Retraite et de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA).

Champ de l'appel à candidatures

Statut des candidats

Toute structure, quel que soit son statut juridique peut répondre à cet appel à candidatures : associations, entreprises, Centres Communaux d'Action Sociale, auto entrepreneurs, etc.

Toutefois, outre les pièces administratives qui seront demandées (rapports d'activité, bilans et comptes de résultats, statuts ou Kbis, attestation URSSAF, etc.) le candidat doit notamment pouvoir :

- Se conformer aux exigences législatives et réglementaires en matière d'animation d'atelier de prévention auprès d'un public âgé fragilisé.
- Mettre en avant son implantation et son intégration dans le tissu partenarial de son territoire
- Mettre en avant sa capacité à intervenir sur les territoires identifiés comme prioritaires (cf. « Répartition territoriale »).
- Mettre en avant son expérience/ses résultats dans une activité similaire

Le public cible

Les ateliers s'adressent aux personnes de 60 ans et plus, ou bénéficiaire d'une pension de réversion, autonomes (GIR 5 ou 6), en priorité celles vivant à domicile (y compris en résidence autonomie, petite unité de vie) et les publics en situation d'isolement social et géographique.

Liste indicative des publics cibles :

- ✓ personnes en risque de fragilité sociale au moment du passage à la retraite (en invalidité, etc.)
- ✓ aidants retraités
- ✓ retraités dont le proche est décédé
- ✓ retraités dont le proche est placé en établissement d'accueil
- ✓ personnes sortant récemment d'une hospitalisation
- ✓ retraités isolés

Durée

Cet appel à candidatures couvre l'animation de modules sur la période **Mars 2024 au 31 décembre 2024**.

La répartition territoriale

Pour une répartition territoriale optimale des ateliers, il est nécessaires que :

- ✓ Au moins un atelier se tienne sur chaque commune
- ✓ Les ateliers soient répartis prioritairement et de manière proportionnelle selon les données de l'Observatoire des Fragilités (cf. tableau ci-dessous).

TRES FRAGILES				FRAGILES			
COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités	COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités
CILAOS	1	625	723	SAINT-LOUIS	6	4 762	6 158
SALAZIE	2	773	900	LE PORT	7	3292	4 219
SAINTE-ROSE	3	759	897	SAINT-JOSEPH	8	3973	5 261
SAINT-PHILIPPE	4	611	752	SAINT-ANDRE	9	4355	5 770
LES TROIS-BASSINS	5	704	874	SAINT-BENOIT	10	3117	4 157

MOYENNEMENT FRAGILES				PEU FRAGILES			
COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités	COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités
SAINT-LEU	11	2841	3492	LA PLAINE-DES-PALMISTES	22	537	839
BRAS-PANON	12	1102	1537	SAINTE-MARIE	23	2451	3829
PETITE-ILE	13	1321	1835	SAINT-DENIS	24	11303	18074
SAINTE-SUZANNE	14	1793	2555	LA POSSESSION	21	1838	3277
ENTRE-DEUX	15	622	915				
SAINT-PIERRE	16	7209	10213				
LES AVIRONS	17	979	1427				
LE TAMPON	18	6575	9689				
L'ETANG-SALE	19	1157	1760				
SAINT-PAUL	20	8209	12289				

** : 3 facteurs de risques retenus pour mesurer la fragilité socio-économique des territoires :
 - l'âge des retraités
 - le bénéfice ou non d'une pension de réversion
 - l'exonération ou non de la CSG

Modalités de mise en œuvre

Formation des candidats retenus à l'animation des modules Atout Age

Impérativement tenus au respect des protocoles d'animation des modules Atout Age, les candidats retenus seront préalablement formés à l'animation de ces modules par le GIE VA :

ATELIER	MODULE	DUREE DE LA FORMATION	DIPLOME / PROFIL REQUIS DES ANIMATEURS
MOBILITE	MOBILITE	3 jours	Licence STAPS (Sciences Techniques des Activités Physiques et Sportives) ou - Brevet Professionnel JEPS (Jeunesse, Education Populaire et Sport) - ex BE JEPS - Spécialité APT (Activité Physique pour Tous) ou AGFF (Activités Gymnastiques de la Forme et de la Force). Une expérience dans le travail social (connaissance des dispositifs d'aides, etc.) est un atout.
	HABITAT (module transversal)	2 jours	
NUTRITION	NUTRITION	3 jours	Niveau BTS Economie Sociale et Familiale ou Formation équivalente Une expérience dans le travail social (connaissance des dispositifs d'aides, etc.) est un atout.
	HABITAT (module transversal)	2 jours	
MEMOIRE		5 Jours	Bonne maîtrise de l'expression orale et écrite Une expérience dans l'animation est un atout

Les frais d'inscription aux formations et les e-mallettes pédagogiques seront pris en charge par le GIE VA et l'ensemble de ses partenaires financiers.

Afin d'harmoniser le déploiement des ateliers et d'homogénéiser les pratiques, le GIE Vieillessement Actif propose aux opérateurs 3 sessions de formations à l'animation des ateliers Mobilité / Habitat, Nutrition / Habitat et Mémoire. La présence à ces sessions est obligatoire pour les nouveaux animateurs. Les dates prévisionnelles des formations à l'animation des modules sont les suivantes :

	1ERE SESSION	2EME SESSION
Mobilité/ Habitat	Du 18 au 22/03/2024	Du 08 au 12/04/2024
Mémoire	Du 25 au 29/03/2024	Du 15 au 19/04/2024
Nutrition / Habitat	Du 02 au 05/04/2024	Du 22 au 26/04/2024

Etendue des missions

1- Organisation & communication

Les opérateurs déploient en toute autonomie les ateliers de prévention (mobilisation du public et constitution des groupes, recherche de salles, programmation des ateliers, etc.).

Les opérateurs contribuent à la communication sur les ateliers du Bien Vieillir, en complément de la campagne de communication menée par le GIE VA par ses propres moyens.

Les opérateurs sont tenus d'enrichir la carte interactive du Bien Vieillir (www.pourbienvieillir.fr) – via PPAS - afin de permettre au grand public de consulter les ateliers / actions de prévention organisés près de chez eux.

Des rendus photos pourront être demandés par le GIE VA pour alimenter des outils de communication.

2- Animation

Le programme Atout Age se décline en 3 modules de prévention : Mémoire, Nutrition/Habitat et Mobilité/Habitat, le module Habitat étant transversal aux thématiques Mobilité et Nutrition.

Le module Mémoire :

- 10 séances
- Des tests psychologiques d'inclusion aux ateliers (test MOCA), pris en charge et réalisés par le GIE Vieillessement Actif
- L'atelier conçu et reconnu au niveau national a été spécifiquement adapté à la culture réunionnaise
- Objectifs :
 - Comprendre le fonctionnement de sa mémoire
 - Apprendre les méthodes et stratégies pour l'améliorer
 - Entretenir sa mémoire au quotidien

Le module Mobilité / Habitat :

- 14 séances (12 Mobilité et 2 Habitat)
- 2 diagnostics de forme (initial et final)
- Objectifs :
 - Améliorer le niveau physique des participants afin de garantir leur autonomie sur le long terme
 - Transmettre des messages de préventions ciblés chez le senior afin de limiter les risques des chutes et de limiter leur gravité
 - Redonner confiance aux participants pour consolider et sécuriser l'ensemble de leurs possibilités d'actions
 - Valoriser les bonnes pratiques, limiter les facteurs de risque à son domicile et lors des déplacements à l'extérieur

Le module Nutrition / Habitat :

- 8 séances (6 Nutrition et 2 Habitat)
- 1 séance dédiée à la confection d'un repas équilibré en groupe
- la dernière séance Nutrition est un rappel à 3 mois des bonnes pratiques et des comportements favorables à la santé
- Objectifs :
 - Sensibiliser aux bonnes pratiques alimentaires en variant les produits et faire prendre conscience de l'importance d'éviter la sédentarité
 - Valoriser les bonnes pratiques, limiter les facteurs de risque à son domicile et lors des déplacements à l'extérieur

L'atelier est ouvert à un groupe de 8 à 10 séniors, qui suivent l'ensemble des séances.

3- Evaluations & mesures de l'impact des ateliers

Le candidat retenu devra mener une évaluation de ses actions via les outils suivants :

- Les questionnaires d'évaluation à destination des participants, à faire compléter par les séniors à la première et dernière séances de l'atelier. Les réponses des questionnaires seront ensuite reportées par le porteur de projet dans un outil national « WEBREPORT 2.0 ».
- Le Portail Partenaires Action Sociale (PPAS) et la carte interactive du Bien Vieillir (www.pourbienvieillir.fr),
- Le tableau de suivi de l'action, à transmettre au GIE VA tous les 5 du mois (dates et lieux des ateliers de prévention, nombre de bénéficiaires, etc.),

Le GIE Vieillessement Actif organise pour 2024 des réunions de présentation des outils de suivi du programme Atout Age :

- Le vendredi 08/03/2024
- Le vendredi 22/03/2024

La présence d'un référent technique/administratif à l'une de ces présentations est obligatoire.

Financement des ateliers

Montant de la subvention

Une subvention d'un montant de **1 500 euros** sera attribuée aux promoteurs, pour chaque atelier déployé, toutes thématiques confondues. Aucune participation ne devra être demandée au bénéficiaire.

➔ Pour des territoires spécifiques, la subvention par atelier sera revalorisée afin de prendre en compte leur isolement :

- ❖ **2000 euros pour Cilaos**
- ❖ **2500 euros pour Mafate.**

Modalités de financement

Cette subvention est destinée à couvrir l'ensemble des frais engagés pour la réalisation de l'atelier



• **1er acompte de 50% à la signature de la convention.**

• **2ème acompte de 25 % versé sous réserve que 50% des actions ont été débutées, et de l'enrichissement/ transmission des outils de suivi.**

• **Le solde de 25% à la fin de l'action** (après la dernière séance du dernier atelier) *sous réserve de l'enrichissement des outils de suivi et de la transmission des éléments de bilan*

Délais et modalités de dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures accompagnés des documents listés ci-dessous doivent être adressés dès que possible et au plus tard **le 4 février 2024**.

- par mail à l'adresse suivante : atoutage.gieva@gmail.com
ou
- par courrier :
GIE Vieillessement Actif - CGSS
135 avenue Marcel Hoarau
97490 Saint Denis

Les pièces à fournir :

- Attestation de versement des cotisations URSSAF de moins de trois mois
- Attestation de régularité fiscale de moins de 3 mois (sauf pour les structures publiques)
- Statuts (sauf pour les structures publiques)
- Liste des responsables (membres du conseil d'administration, du bureau)
- Rapport d'activité et/ou le bilan de l'année 2022
- Comptes annuels 2022 (bilan et compte de résultat) (sauf pour les structures publiques)
- Budget prévisionnel et programme d'activités 2024
- RIB

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

A réception des dossiers de candidatures, la sélection des candidats retenus sera réalisée sur dossier par une commission réunissant les financeurs du programme.

Les candidats retenus seront conviés à une réunion officielle de lancement le 29/02/2024.

A RETENIR



FORMATIONS A L'ANIMATION DES ATELIERS ATOUT AGE (dates prévisionnelles)

	1ERE SESSION	2EME SESSION
Mobilité/ Habitat	Du 18 au 22/03/2024	Du 08 au 12/04/2024
Mémoire	Du 25 au 29/03/2024	Du 15 au 19/04/2024
Nutrition / Habitat	Du 02 au 05/04/2024	Du 22 au 26/04/2024

Réunion de présentation des outils de suivi des ateliers
(à l'attention des référents techniques/administratifs)

La présence d'un représentant est obligatoire à l'une de ces réunions

8 mars 2024

OU

22 mars 2024